



Erreur de l'avocat ?

Par **Martine.valerie**, le **29/01/2019** à **12:13**

Bonjour, j'ai demandé un dossier de surendettement qui a été acceptée mais surtout qui a statuer sur le sort des dettes, annulées sans liquidation judiciaire.

Entre temps j'étais en procédure de divorce.

Je pensais que mon avocat avait reçu également le compte rendu de la BDF et l'avais signalé à la juge.

Mais non, du coup mon divorce est prononcé et la juge n'a pas liquide le passif..ce qui est apparemment très rare.

Mon avocat m'a dit je cite "elle a eu peur d'une fraude.."

Maintenant il veut saisir un juge liquidateur (2400 euros....)pour liquider le passif.

J'ai déjà payé 4400 euro pour le divorce.

Je suis divorcée et mes dettes sont annulées.

Dois je faire cette procédure ??

Merci d'avance.

Valérie.